L'arbitrage international au regard du Traité sur la Charte de l'Énergie (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :
s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/c32fb8b9-7aba-4bf9-ac38-76ea34d60ef7

ns générales

TISTA CLEO
émoire : RACINE JEAN-BAPTISTE
iversité Panthéon-Assas - Master Droit privé Contentieux international privé
on : 25-03-2024

Depuis quelques années, un véritable « conflit de systèmes » est apparu entre l'ordre juridique de l'Union européenne et l'ordre ational auquel se rattachent les sentences arbitrales d'investissement. Le professeur E. Gaillard parlait d'une collusion prévisible e ces systèmes en raison de leur « personnalité forte » et de leurs « valeurs radicalement opposées ». D'un côté, le droit de l'Union onfiance mutuelle et le postulat selon lequel les juridictions de chaque État membre sont dignes de confiance, même pour juger d'un t et un ressortissant étranger. De l'autre côté, le droit de la protection des investissements repose sur un postulat inverse : la s les juridictions de l'État en cause car elles ne bénéficient pas de la neutralité essentielle pour un procès équitable. L'arbitre est don ssant le plus neutre pour garantir qu'aucune partie ne bénéficiera d'un avantage. Le consentement à l'arbitrage figurant dans les otion des investissements est ainsi la pierre angulaire du système. L'Union elle-même reconnaissait et mettait en avant cette logique ant que des tensions entre l'ordre juridique européen et l'arbitrage d'investissement émergent sous l'impulsion de la Cour de justice pour objectif d'éclairer dans quelle mesure l'arbitrage d'investissement fondé sur le Traité sur la Charte de l'Énergie a encore un de l'Union européenne.
es : Arbitrage international, Droit de l'Union européenne, Traité sur la Charte de l'Énergie, Conflit de systèmes

ns techniques

tion
ment PDF

ns complémentaires

gine :
iv-pantheon-assas-ori-18281
urce : Ressource documentaire